

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 JANVIER 2026, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL.

Sont présents(e)s :

M. Michel Desbiens, maire
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Levesque, conseiller
M. Michel Beaulieu, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absents(e)s :

M. Sylvain Girard, conseiller

Sont aussi présent(e)s :

M^e François Corriveau, directeur général
M^e Clémence Richard, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-1

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

2026-2

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, à 18 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, à 18 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

2026-3

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025

2026-4

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Bernard Levesque
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2025, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1. Comité général du 12 janvier 2026

4.1.1. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-5

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyée par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. Appui de la Ville de Baie-Comeau aux projets de centrale photovoltaïque, nommés BAIE-COMEAU 1, BAIE-COMEAU 2 et BAIE-COMEAU 3 et développés par Soléo Énergie inc.

2026-6

Considérant que l'entreprise Soléo Énergie inc. souhaite inscrire ces projets dans le cadre de l'appel d'offres 2025-01 d'Hydro-Québec portant sur 300 MW d'énergie solaire photovoltaïque;

Considérant que ces projets s'inscrivent dans la transition énergétique du Québec et dans les objectifs gouvernementaux de décarbonation de l'économie à l'horizon 2025;

Considérant que la Société d'expansion de Baie-Comeau a signé trois promesses de bail avec l'entreprise;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau reconnaît l'intérêt de favoriser le développement des énergies renouvelables et d'encourager les initiatives contribuant à la diversification économique et à la création d'emplois;

Considérant que la Ville souhaite collaborer activement avec Soléo Énergie inc. pour maximiser les retombées positives du projet pour la communauté;

Considérant que l'entreprise souhaite créer un comité de surveillance impliquant notamment la communauté de Pessamit afin de faciliter l'acceptabilité sociale;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-01 et d'entériner les lettres d'appuis aux projets de centrale photovoltaïque, nommés BAIE-COMEAU 1, BAIE-COMEAU 2 et BAIE-COMEAU 3 et développés par Soléo Énergie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-7
Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de l'électricité portant le numéro EL2026-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4. Demande d'exemption de taxes - La Traverse, accompagnement et hébergement en santé mentale, inc.

2026-8
Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-01 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande d'exemption de taxes foncières de La Traverse, accompagnement et hébergement en santé mentale, inc. pour l'immeuble situé au 1006, rue Nouvel. La Ville s'en remet à la décision de la Commission municipale quant à la recevabilité de la demande d'exemption, selon les critères prévus à la *Loi sur la fiscalité municipale*. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-9
Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6. Demande d'aide financière - Pompiers à temps partiel

2026-10
Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau prévoit la formation de dix pompiers à temps partiel pour le programme de Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du programme;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-01 et de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Serge Deschênes quitte la salle.

4.1.7. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-11

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.1.8. Avis préliminaire - Implantation d'une tour de télécommunication (TERRION) - 10, avenue Roméo-Vézina

2026-12

Considérant que les membres du conseil municipal jugent l'information reçue satisfaisante et se déclarent favorables à la nature et à l'emplacement du projet Terrion, soit l'installation d'une tour de télécommunication autoportante de 60 mètres sur le lot 5 794 497, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situé au 10, avenue Roméo-Vézina à Baie-Comeau;

Considérant que le conseil municipal souhaite recueillir les commentaires des citoyens lors de la consultation publique organisée par le promoteur avant d'appuyer définitivement le projet;

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2026-03 et d'accepter provisoirement le dépôt de la demande pour l'installation d'une tour de télécommunication autoportante de 60 mètres au 10, avenue Roméo-Vézina, conditionnellement à la réception du rapport de consultation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2. Comité général du 19 janvier 2026

4.2.1. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-13

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.2. Autorisation de signature des actes notariés suite à la vente par greffier du 12 mars 2025 pour non-paiement des taxes

2026-14

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-03 et de l'autoriser à signer pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tous les actes notariés et documents prévus en vertu des articles 525 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* suite à la vente pour non-paiement de taxes tenue le 12 mars 2025, le tout aux frais des adjudicataires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Serge Deschênes est de retour dans la salle.

4.2.3. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-15

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4. Liste des embauches - Novembre et décembre 2025

2026-16

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-02 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de novembre et décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5. Acquisition d'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac

2026-17

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-02 et d'accorder le contrat de fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac à l'entreprise Javel Bois-Francs inc., pour la somme de 91 240 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027.

Cette somme est prévue au budget régulier du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6. Acquisition de chaux calcique hydratée en vrac pour le traitement des eaux

2026-18

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-03 et d'accorder le contrat d'acquisition de chaux calcique hydratée en vrac à l'entreprise Univar Solutions Canada Ltd., pour la somme de 115 332 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027.

Cette somme est prévue au budget régulier du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7. Acquisition de PAX-XL8 en vrac pour le traitement des eaux

2026-19

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-04 et d'accorder le contrat d'acquisition de PAX-XL8 en vrac à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc., pour la somme de 210 903,70 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027.

Cette somme est prévue au budget régulier du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8. Financement crédit-bail - Camion atelier à cabine double

2026-20

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-05 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail d'un camion à cabine double à l'entreprise 9204-5335 Québec inc., pour la somme de 297 107,20 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-66.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, ou son remplaçant, à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9. Remplacement de la résolution 2025-457 - Acquisition de véhicules avec le Centre d'acquisitions gouvernementales

2026-21

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-06 et d'accorder le contrat de fourniture de véhicules à General Motors du Canada, pour le Chevrolet Silverado 1500, à FCA Canada pour les deux camionnettes Dodge Ram 2500 Tradesman, à Ford du Canada pour le Ford Transit 250 et à Toyota pour le RAV4 Hybride Spec, pour la somme de 276 836,85 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres public 2025-8106-50-01, du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du gouvernement du Québec. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1. Dérogation mineure - 10, chemin du Faucon-Pèlerin

2026-22

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation de la résidence du 10, chemin du Faucon-Pèlerin au lac Potvin. La résidence possède une marge de recul arrière de 8,8 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 10 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Dépôt du procès-verbal de correction 2025-06

2026-23

Il est proposé par : Serge Deschênes

Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2025-06 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025 ainsi que la résolution 2025-463.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1143 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$

2026-24

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2025-1143 modifiant le Règlement 2022-1049 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 992 900 \$*.

Cette consultation publique s'est tenue les 6, 7 et 8 janvier 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2025-1144 modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement

2026-25

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2025-1144 modifiant le Règlement 2024-1120 afin de décréter un changement d'objet du règlement*.

Cette consultation publique s'est tenue les 6, 7 et 8 janvier 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1. Projet de règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

AM-2026-1

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

Ce règlement fera en sorte d'éviter qu'un immeuble présentant un intérêt stratégique pour la Ville ne soit vendu sans qu'elle puisse intervenir et la dotera d'un levier essentiel pour saisir des occasions foncières cruciales à son développement.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1. Dépôt d'un projet de règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

2026-26

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1. Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels

2026-27

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-04 et d'adopter, en second projet, le règlement modifiant le *Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels*, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme

2026-28

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-05 et d'adopter, en second projet, le règlement concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Règlement 2026-1145 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette

2026-29

Considérant que la Ville de Baie-Comeau est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné aux séances publiques du conseil municipal tenues les 29 septembre 2025, 17 novembre 2025 et 15 décembre 2025;

Considérant que l'adoption du projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 janvier 2026;

Il est proposé par : Serge Deschênes
Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'adopter le *Règlement 2026-1145 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Règlement 2026-1146 remplaçant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau

2026-30

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que la Municipalité a adopté le *Règlement 2022-1044 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau*;

Attendu l'élection municipale tenue le 2 novembre 2025;

Attendu que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées et que l'avis public contenant un résumé du projet ainsi que la date de la séance prévue pour son adoption a été publié au moins 7 jours avant cette séance, soit le 7 janvier 2026;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Michel Beaulieu
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter le *Règlement 2026-1146 remplaçant le Règlement 2022-1044 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

La conseillère Lysandre St-Pierre rappelle aux citoyens la période de vote pour les projets Ma Ville Ma Voix.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-31

Il est proposé par : Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Serge Deschênes

Que l'ordre du jour étant épousé, la présente séance est levée, il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
Greffière